TR

Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire

commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n°: IT-95-5/18-R77.1

Date: 17 février 2011

**FRANÇAIS** 

Original: Anglais

## LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Composée comme suit : M. le Juge O-Gon Kwon, Président

M. le Juge Howard Morrison M. le Juge Melville Baird

M<sup>me</sup> le Juge Flavia Lattanzi, juge de réserve

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 17 février 2011

## DANS L'AFFAIRE D'OUTRAGE CONCERNANT BERKO ZEČEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

## ORDONNANCE DE MISE EN DÉTENTION PRÉVENTIVE

## L'Accusé:

Berko Zečević

**Nous, O-Gon Kwon,** Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

**VU** l'ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation pour outrage au Tribunal, délivrée par la Chambre de première instance à l'encontre de Berko Zečević le 4 février 2011<sup>1</sup>,

**VU** le mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement concernant Berko Zečević (l'« Accusé ») délivré le 4 février 2011, par lequel il était enjoint aux autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine de rechercher l'Accusé, de l'arrêter, de le détenir et de le transférer sans délai au Tribunal<sup>2</sup>,

**ATTENDU** que l'Accusé a été transféré au siège du Tribunal le 17 février 2011,

**ATTENDU** que la comparution initiale de l'Accusé est fixée au 18 février 2011 en application de l'article 62 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »),

EN application de l'article 64 du Règlement,

**ORDONNONS** la mise en détention préventive de l'Accusé et enjoignons au commandant du quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye de le maintenir en détention jusqu'à nouvel ordre.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre de première instance

/signé/
O-Gon Kwon

Le 17 février 2011 La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

1

Ordonnance tenant lieu d'Acte d'accusation, 4 février 2011, rendue publique le 15 février 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement, 4 février 2011, rendu public le 15 février 2011.